Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 049-200054336-20241212-CL_2024_12_004-DE

Commune de

MAUGES-SUR-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Mesnil-en-Vallée - 1/2 : Nord

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/12/2024
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mauges-sur-Loire
Le Maire,

Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 16/12/2019
Modification n°1 du PLU approuvée le : 19/05/2022
Modification n°2 du PLU approuvée le : 12/12/2024

auddicé Val-de-Loire

N

Légende

- Linéaire de commerces à préserver - L151-37 du CU
- Périmètre d implantation des commerces - L151-16 du CU
- Secteur concerné par une OAP sectorielle
- Emplacement réservé - L 151-41 du CU
- Servitude de projet / bénéficiaire = commune - L 151-41 du CU
- Haie à protéger - L 151-19 du CU
- Espace boisé classé - L113-1 du CU
- Bâtiment pouvant faire l objet d une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
- Patrimoine bâti à protéger - L 151-19 du CU
- Cours d eau

- Limite de zone

Zone urbaine

- UA : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville
- UAh : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville - secteur de haute importance
- UB : Zone urbaine à dominante habitat
- UBh : Zone urbaine à dominante habitat - secteur de haute importance
- UBy : Zone urbaine à dominante habitat autorisant le développement d'activité existante
- UY : Zone urbaine à dominante activités économiques (hors commerces)
- UYc1 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les commerces
- UYc2 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
- UYr : Zone urbaine à dominante activités économiques comportant un risque de pollution (hors commerces)
- UE : Zone urbaine à dominante équipement
- UEa : Zone urbaine à dominante équipement avec possibilité d hébergement spécifique (religieux, handicap)
- UEb : Zone urbaine à dominante équipement / site d'accueil gens du voyage
- UT : Zone urbaine à dominante touristique

Zone à urbaniser

- 1AUa : Zone d extension à dominante habitat à court ou moyen terme
- 1AUy : Zone d extension à dominante activités économiques à court ou moyen terme
- 2AUa : Zone d extension à dominante habitat à moyen ou long terme
- 2AUy : Zone d extension à dominante activités économiques à moyen ou long terme

Zone agricole

- A : Zone agricole
- Ah : STeCAL - Secteur à vocation habitat - L 151-13 du CU
- Ay : STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU
- Av : Zone agricole à vocation viticole

Zone naturelle

- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisé) - R 151-34 du CU
- NJ : Secteur naturel pour la protection des jardins et potagers en centre-bourg
- NL : Secteur naturel à dominante loisirs / campings
- NT : Secteur naturel à dominante touristique
- Ny : STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU

ER 32
ER 21
ER 25
ER 19
ER 31

0 200 400 600 800 1 000 Mètres

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 049-200054336-20241212-CL_2024_12_004-DE

Commune de

MAUGES-SUR-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Mesnil-en-Vallée - 2/2 : Sud

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/12/2024
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mauges-sur-Loire
Le Maire,

Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 16/12/2019
Modification n°1 du PLU approuvée le : 19/05/2022
Modification n°2 du PLU approuvée le : 12/12/2024

auddicé Val-de-Loire

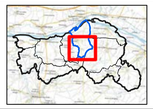

Légende

- Linéaire de commerces à préserver - L151-37 du CU
- Périmètre d implantation des commerces - L151-16 du CU
- Secteur concerné par une OAP sectorielle
- Emplacement réservé - L 151-41 du CU
- Servitude de projet / bénéficiaire = commune - L 151-41 du CU
- Haie à protéger - L 151-19 du CU
- Espace boisé classé - L113-1 du CU
- Bâtiment pouvant faire l objet d une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
- Patrimoine bâti à protéger - L 151-19 du CU
- Cours d eau

- Limite de zone

Zone urbaine

- UA : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville
- UAh : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville - secteur de haute importance
- UB : Zone urbaine à dominante habitat
- UBh : Zone urbaine à dominante habitat - secteur de haute importance
- UBy : Zone urbaine à dominante habitat autorisant le développement d'activité existante
- UY : Zone urbaine à dominante activités économiques (hors commerces)
- UYc1 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les commerces
- UYc2 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
- UYr : Zone urbaine à dominante activités économiques comportant un risque de pollution (hors commerces)
- UE : Zone urbaine à dominante équipement
- UEa : Zone urbaine à dominante équipement avec possibilité d hébergement spécifique (religieux, handicap)
- UEb : Zone urbaine à dominante équipement / site d'accueil gens du voyage
- UT : Zone urbaine à dominante touristique

Zone à urbaniser

- 1AUa : Zone d extension à dominante habitat à court ou moyen terme
- 1AUy : Zone d extension à dominante activités économiques à court ou moyen terme
- 2AUa : Zone d extension à dominante habitat à moyen ou long terme
- 2AUy : Zone d extension à dominante activités économiques à moyen ou long terme

Zone agricole

- A : Zone agricole
- Ah : STeCAL - Secteur à vocation habitat - L 151-13 du CU
- Ay : STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU
- Av : Zone agricole à vocation viticole

Zone naturelle
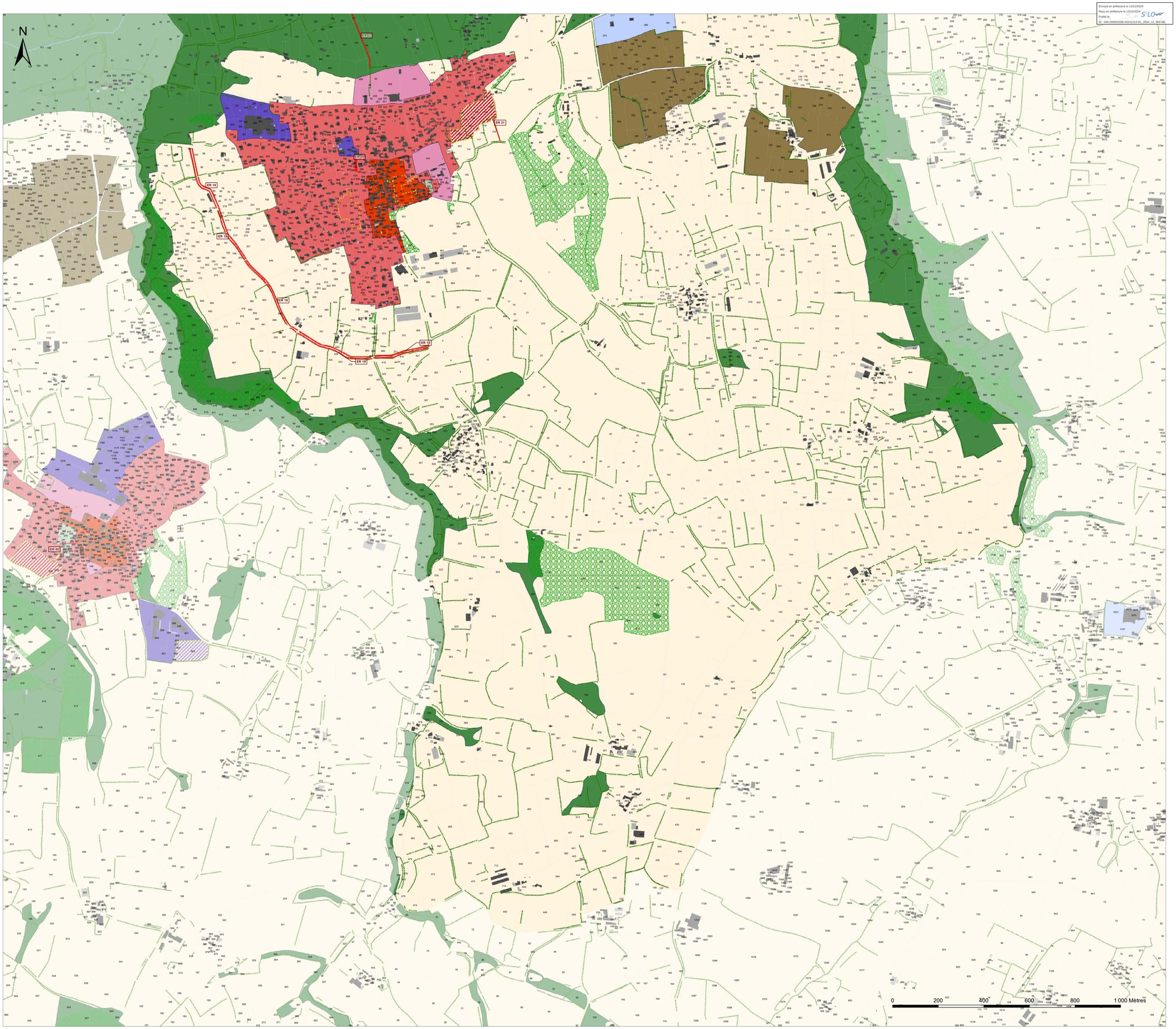
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisé) - R 151-34 du CU
- NJ : Secteur naturel pour la protection des jardins et potagers en centre-bourg
- NL : Secteur naturel à dominante loisirs / campings
- NT : Secteur naturel à dominante touristique
- Ny : STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU